



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bruit

Question écrite n° 66509

Texte de la question

Lors du débat du 14 décembre 1992 à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi contre le bruit, Mme le ministre de l'environnement avait promis que serait réunie, par ses soins, une table ronde avec tous les partenaires concernés par les nuisances de bruit des hélicoptères. Cette promesse a été faite au moins deux fois lors du débat à l'Assemblée nationale (JO des Débats, pages 7179 et 7153). Elle avait été également faite au Sénat le mercredi 9 décembre en séance. C'est pourquoi M Georges Mesmin lui demande pour quelles raisons cette table ronde n'a pas été réunie et quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le trafic hélicoptère s'est considérablement développé ces dernières années en région parisienne. Il en résulte dans certains secteurs des nuisances importantes qui suscitent des réclamations de plus en plus nombreuses. Malgré les mesures déjà adoptées, il subsiste une forte demande d'intervention des pouvoirs publics, pour mieux encadrer cette activité en milieu urbain. Elle s'est notamment exprimée lors des débats parlementaires à l'occasion de la discussion à propos de la loi sur le bruit, qui a été adoptée par le Parlement le 20 décembre dernier et promulguée le 31 décembre 1992. A cette occasion, le ministre de l'environnement a effectivement annoncé la tenue d'une table ronde. Elle se tiendra le 2 février 1993 et rassemblera l'ensemble des intervenants concernés (associations, élus, syndicats professionnels, administration de l'aviation civile, gestionnaire de l'héliport d'Issy).

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66509

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 176